

AFFAIRE N° 21. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet LEJEUNE-ROYER pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 20 classes à la CHAUMIERE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet LEJEUNE-ROYER pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 8 classes garçons et de 12 classes filles et d'un logement à La CHAUMIERE - SAINT-DENIS.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires seront prévus au Budget Supplémentaire de 1969 au Chapitre 903, Article 2302-57.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.